

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mars 2024

Délibération n° 2024 – 25/03/2024 - 1

Désignation par les membres élus de la CFVU des deux personnalités extérieures

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 38 Quorum : 19	Membres présents : 29 Membres représentés : 7 Total des votants : 36 Suffrages exprimés : 36
---------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **a procédé à la désignation des deux personnalités extérieures :**

- Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN : 36 voix – **élue**
- Morgan MAILLIER : 36 voix - **élu**

Dijon, le 26 mars 2024

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement